

Faire droit au vivant

La nature et le vivant sont désormais des sujets de droit, aptes à plaider leur cause pour leur protection. La parole est à la défense... de l'environnement !

En 1972, Christopher Stone, professeur de droit en Californie, fait sensation avec son article : « Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ? » Afin d'empêcher la société Walt Disney de construire une station de sports d'hiver dans la vallée de Mineral King, une région célèbre pour ses séquoias, il proposait d'attribuer la qualité de sujets de droit à des entités naturelles, ici des arbres, qui pourraient ainsi plaider en leur nom propre devant les tribunaux.

La question du statut juridique de la nature et du vivant était clairement posée. Elle a depuis connu des rebondissements, des percées, des reculs... Où en est-on aujourd'hui dans la protection de l'environnement ? Le végétal y a-t-il une place particulière dans l'arsenal juridique par sa remise en question de la notion même d'individu ? Doit-on renoncer à l'idée de statut au profit de celle de relation ? Pour répondre, retour à l'affaire Stone.

LIRE L'ARTICLE